

Conseil Municipal du Jeudi 22 janvier 2026**Délibération N° 2026/005****Date de la convocation** : 15 janvier 2026**Conseillers en exercice** : 23**Conseillers présents** : 15**Représentés** : 06

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Marie-Pierre PADULAZZI, Pierre-Alain HIRSCH, Sophie PAIN, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés : Laurent MARCHESI procuration à Caroline GARRIGUES, Pierre PELTIER, Isabelle GUGUMUS, Eric MAUR procuration à Michel BOUTEILLER, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Pierre-Alain HIRSCH, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Pierre-Alain HIRSCH

**OBJET : CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT : SIGNATURE
CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PERIODE TRIENNALE DE 2026 à 2028**

VU - le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU - la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment ses articles 6 à 8,

VU - le décret 78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement mentionnés au titre II de la loi n° 77-22 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, notamment le titre III de l'annexe I,

Considérant que le CAUE, association à but non lucratif qui exerce une mission de service public, a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement avec un souci permanent de les adapter aux particularités locales,

Considérant que le CAUE a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage,

Considérant que le CAUE 76 apporte son appui technique à la commune d'ISNEAUVILLE et ses habitants au travers notamment du conseil architectural aux particuliers (deux demi-journées de permanences mensuelles) mais également un soutien dans l'instruction des actes d'urbanisme,

Considérant la nécessité de poursuivre cette mission pour la commune et ses habitants,

Madame la Maire et Monsieur Pierre-Alain HIRSCH, adjoint à l'urbanisme, présentent au Conseil Municipal la convention à intervenir.

Considérant que cette convention définit les actions d'accompagnement de la commune d'ISNEAUVILLE par le CAUE 76 pour la triennale 2026 à 2028,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'accompagnement ci-annexée entre la commune d'ISNEAUVILLE et le CAUE 76 pour la période 2026 – 2028.
- de prévoir le montant fixé en fonction du nombre d'habitants aux Budgets Primitifs. Le montant étant estimé à 450 € environ par an.
- d'inscrire les crédits aux budgets primitifs de la triennale 2026 - 2028,

Pour copie conforme,
Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Pierre-Alain HIRSCH



Transmis en Préfecture : 18 février 2026
Affichage : 18 février 2026

La Maire,

Sylvie LAROCHE

